



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels  
enseignants du second degré (DPES)**

Saint-Denis, le 6 novembre 2023

**Division des personnels  
enseignants du second degré  
DPES 3**

Le recteur

Affaire suivie par :  
DPES3

à

Mél : [mouvement2d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 ST DENIS CEDEX

Monsieur le président de l'université,  
Mesdames, messieurs  
les chefs d'établissement du second degré,  
Mesdames, messieurs les directeurs de CIO,  
Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie,  
inspecteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du second degré et du premier degré  
en charge des psychologues de l'Éducation nationale,  
Monsieur le Médecin conseil,

**CIRCULAIRE N° DPES/23/31**

**Objet : Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - rentrée 2024**

**Référence : note de service du 11 octobre 2023 publiée au BOEN n°41 du 2 novembre 2023  
(NOR : MENH2323436N)**

Je vous informe de la publication au bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la note de service relative à la mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale pour la rentrée 2024.

Celle-ci indique les conditions dans lesquelles sont déposées et instruites, pour la rentrée scolaire d'août 2024, les candidatures à une mise à disposition auprès de la Polynésie française.

Le dépôt des candidatures, l'avis porté par le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique et la transmission des pièces justificatives constituent les principales étapes de la demande de mise à disposition :

- **du mardi 7 novembre 2023 au jeudi 23 novembre 2023 17 h 00, heure de Paris**
  - dépôt des candidatures et formulation des vœux ;
- **du vendredi 24 novembre au vendredi 8 décembre 2023 17 h 00, heure de Paris**
  - avis porté sur la candidature par chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique



- **du mardi 28 novembre 2023, 7 h 00 au mardi 12 décembre 2023, minuit, heures de Paris**
  - transmission des pièces justificatives

J'invite les candidats et les personnels amenés à porter un avis à prendre connaissance de [la note de service ministérielle citée en référence](#).

Je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette note et vous remercie de votre collaboration. Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

**Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation  
l'adjointe au secrétaire général  
de région académique  
secrétaire général d'académie,  
directrice des ressources humaines**

**SIGNE**

**Maryvonne CLÉMENT**